



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
2 mars 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique
et de l'économie numérique
Neuvième session
Genève, 11-13 mai 2026
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accroître les recettes fiscales dans les pays en développement grâce au commerce électronique et au commerce numérique.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un Président/une Présidente et un Vice-Président-Rapporteur/une Vice-Présidente-Rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la 1^{re} séance plénière de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui commencera le lundi 11 mai 2026 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux



déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le mercredi 13 mai 2026, sera consacrée à l'adoption du rapport et de l'ordre du jour provisoire de la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts. Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse sera autorisé(e) à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 11 mai (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 13 mai, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire).

Documentation

TD/B/C.I/EDE/9/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Accroître les recettes fiscales dans les pays en développement grâce au commerce électronique et au commerce numérique

5. À sa soixante-douzième session, le Conseil du commerce et du développement a décidé que le thème de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait « Accroître les recettes fiscales dans les pays en développement grâce au commerce électronique et au commerce numérique ».

6. À l'heure où l'économie numérique transforme la manière dont les biens et les services sont produits, commercialisés et consommés, le lien entre fiscalité et transition numérique est devenu un enjeu de politique publique majeur. Le nombre de transactions en ligne augmente, et ces transactions sont souvent internationales et réalisées par l'intermédiaire de plateformes qui ne disposent pas nécessairement d'une présence physique, de sorte que les règles fiscales traditionnelles ne sont pas toujours applicables. Cette situation peut entraîner une érosion des recettes publiques, fausser la concurrence entre entreprises du numérique et entreprises traditionnelles, et creuser les inégalités à l'échelle mondiale. Pour les pays en développement en particulier, une taxation efficace et équitable du commerce électronique, tant directe qu'indirecte, est essentielle pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, garantir l'équité du système fiscal et faciliter la participation à l'économie numérique. Sans modernisation de leurs cadres fiscaux, les pays risquent de voir leur marge d'action budgétaire se rétrécir et de ne pas pouvoir profiter d'une partie des retombées bénéfiques de la transformation numérique.

7. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les questions ci-après, dont sera saisi le Groupe intergouvernemental d'experts à sa neuvième session :

a) Quelles difficultés et possibilités l'économie numérique, le commerce électronique et le commerce numérique présentent-ils, du point de vue des recettes, pour les décideurs et les administrations fiscales ?

b) Comment tirer parti des solutions numériques pour améliorer la collecte des recettes fiscales ?

c) Quelles bonnes pratiques permettent d'associer les plateformes de commerce électronique à l'application d'une fiscalité indirecte sur le commerce électronique ?

d) Comment la communauté internationale peut-elle renforcer la capacité des pays en développement de recourir à la fiscalité dans le domaine du commerce électronique et du commerce numérique ?

Documentation

TD/B/C.I/EDE/9/2

Accroître les recettes fiscales dans les pays en développement grâce au commerce électronique et au commerce numérique

Point 4**Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique**

8. À sa huitième session, en mai 2025, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique examinerait les questions suivantes : les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; la mesure de la valeur du commerce électronique ; la mise à jour des indicateurs de base relatifs à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les entreprises et au secteur des technologies de l'information et des communications ; et le renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

9. Les questions susmentionnées ont été examinées à la sixième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2025. Un résumé des débats, établi par le Président, sera présenté au Groupe intergouvernemental d'experts à sa neuvième session.

10. Le Groupe intergouvernemental d'experts est invité à prendre note du résumé de la sixième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président et à décider des thèmes de la septième réunion, en tenant compte des propositions formulées dans le résumé du Président.

Documentation

TD/B/C.I/EDE/9/3

Résumé de la sixième réunion du Groupe de travail
sur la mesure du commerce électronique et de l'économie
numérique établi par le Président

Point 5**Ordre du jour provisoire de la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la dixième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de cette session, qui devrait être établi à l'issue des débats qui se dérouleront au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

Point 6**Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

Les experts sont priés de soumettre leurs contributions écrites sur le point 3 de l'ordre du jour au secrétariat de la CNUCED dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : ecde@unctad.org. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Scarlett Fondeur (scarlett.fondeur.gil@unctad.org), Section de la recherche stratégique sur l'économie numérique, qui relève du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (Division de la technologie et de la logistique).